

Exposé de Marianne Streiff, présidente d'INSOS Suisse et conseillère nationale

Le Plan d'action CDPH d'INSOS Suisse, CURAVIVA Suisse et VAHS Suisse est un projet de grande envergure reposant sur **une large assise**. Toutes les associations professionnelles pertinentes ont travaillé sur ce Plan d'action pendant un an et demi: plus de 80 professionnels et personnes en situation de handicap y ont participé. Aujourd'hui, nous avons 35 objectifs ainsi que 145 mesures et recommandations. Ils montrent de manière très concrète comment notre secteur veut mettre en œuvre la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.

La Suisse est **tenue, depuis 2014, de mettre en œuvre la CDPH**. La Confédération a remis son rapport périodique, suivi du volumineux et approfondi rapport alternatif de la société civile (Inclusion Handicap a réalisé un travail remarquable sur ce point). Tous sont unanimes pour estimer que la Suisse a encore des progrès à faire pour la mise en œuvre de la CDPH: de nombreux obstacles empêchent toujours une véritable participation des personnes en situation de handicap aux différents domaines de la vie.

Avec le Plan d'action CDPH des trois associations, nous disposons aujourd'hui du **premier Plan d'action national pour la mise en œuvre de la CDPH**. Les associations des fournisseurs de prestations pour personnes en situation de handicap reconnaissent ainsi l'urgence et la nécessité **de mener une réflexion critique sur leur travail** et de **développer** leurs prestations dans le sens de la CDPH. Les **objectifs** centraux du Plan d'action sont par conséquent: • le développement, en collaboration avec les personnes en situation de handicap, d'**une gamme de prestations diversifiée et perméable**; • la **liberté de choix** – c.-à-d. la liberté de pouvoir choisir soi-même son *travail* et son *lieu de travail* ainsi que sa *forme d'habitat* et son *lieu de vie*; • la **participation aux décisions** et l'**autodétermination** des personnes en situation de handicap dans les institutions sociales et • la **participation pleine et effective** des personnes en situation de handicap à la société.

Dans le cadre de ce projet de grande envergure, le groupe de travail national a défini plusieurs lots de travail. Dans le cadre de plusieurs groupes de travail, des représentantes et des représentants des trois associations ainsi que des professionnels des institutions membres ont discuté de manière approfondie différents thèmes et ont examiné où il y a un **besoin d'action** concernant la CDPH. Ils ont formulé 35 objectifs, qui se réfèrent tous à des articles spécifiques de la CDPH. Sur la base de ces objectifs, les groupes de travail ont défini des mesures contraignantes pour les associations. Parallèlement, ils ont développé, à l'attention des institutions sociales, de nombreuses recommandations pour la mise en œuvre de ces objectifs au quotidien.

Dès le début, il était clair que les associations souhaitent intégrer dans le Plan d'action CDPH des représentantes et des représentants utilisant eux-mêmes des offres d'institutions sociales (auto-représentantes et auto-représentants). Une **commission d'inclusion** a été créée dans ce but. Ce conseil consultatif, constitué de quelque **40 auto-représentantes et auto-représentants**, a accompagné le projet pendant un an et demi. La commission a apporté des impulsions importantes pour les différents lots de travail et a finalement soumis les objectifs et les mesures formulés à une réflexion critique. Sa conclusion: avec le Plan d'action CDPH, les associations sont sur la bonne voie. Pour terminer, nous avons également mis en consultation le Plan d'action auprès des principales **organisations de personnes en situation de handicap**.

Après un an et demi de travail, nous disposons aujourd'hui non seulement d'un Plan d'action détaillé, mais aussi d'un nouveau site Internet à l'adresse www.plandaction-cdph.ch, d'une importante collection de bonnes pratiques ainsi que de différents projets régionaux.

Dans votre dossier de presse, vous trouverez une **version succincte du Plan d'action**. Celle-ci vous offre une vue d'ensemble simplifiée du projet et de ses différents contenus. La **version intégrale du Plan d'action CDPH** représente un document dense et ambitieux. Les objectifs ainsi que les mesures et les recommandations relatifs aux domaines **travail, habitat et loisirs** ainsi qu'à la **formation du personnel spécialisé et dirigeant** sont présentés sur 36 pages. Dans les thèmes prioritaires, nous accordons une attention particulière aux domaines **handicaps complexes** et personnes en situation de handicap dans **l'enfance, la jeunesse et la vieillesse**. Par ailleurs, vous trouverez dans la version intégrale du Plan d'action des informations sur des projets régionaux ainsi que des informations de base complémentaires sur le déroulement du projet.

Nous aimerions ici exprimer nos vifs remerciements au **Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées BFEH** pour son soutien financier en faveur de ce projet.

Les trois directeurs des associations – Daniel Höchli de CURAVIVA Suisse, Matthias Spalinger de VAHS Suisse et Peter Saxenhofer d'INSOS Suisse – ont dirigé ce projet de grande envergure. Ils vont maintenant présenter le Plan d'action et son contenu. Pour terminer, le conseiller national Laurent Wehrli, président de CURAVIVA Suisse, parlera de la mise en œuvre prévue du Plan d'action. Une chose est claire: avec le Plan d'action CDPH, nous avons fait un **premier pas important**. Mais le travail (de mise en œuvre) proprement dit ne fait que commencer.